

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	7 ^{ème}
Nom de site	INVALIDES AEROGARE	Numéro	751182
Adresse du site	2, rue Robert Esnault Pelterie	Hauteur	R+4 (14.30m)
Bailleur de l'immeuble	Public (Ville de Paris)	Destination	Gare
Type d'installation	Remplacement des 3 antennes existantes 2G/3G/4G, par 3 antennes entrelacées 3G/4G/5G 3500 MHz.		
Complément d'info	3 antennes sur 3 azimuts ; Orange, Free et Bouygues présents		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	2013
Date d'enregistrement au Département Téléphonie Mobile (J)	09/09/2023
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	09/12/2023

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit de faire évoluer ses équipements afin de d'apporter de nouveaux services 5G et de permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à nos obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ajout de la fréquence 3500 MHz (5G) sur un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100MHz et 2600MHz) orientées vers les azimuts 50°, 230° et 320°		
Distance des ouvrants	Néant	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	2G/3G/4G/5G: 50° < 3V/m - 230° < 5V/m - 320° < 2V/m 5G (3500) : 50° < 4V/m - 230° < 5V/m - 320° < 3V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	11.20m		

Incidence visuelle

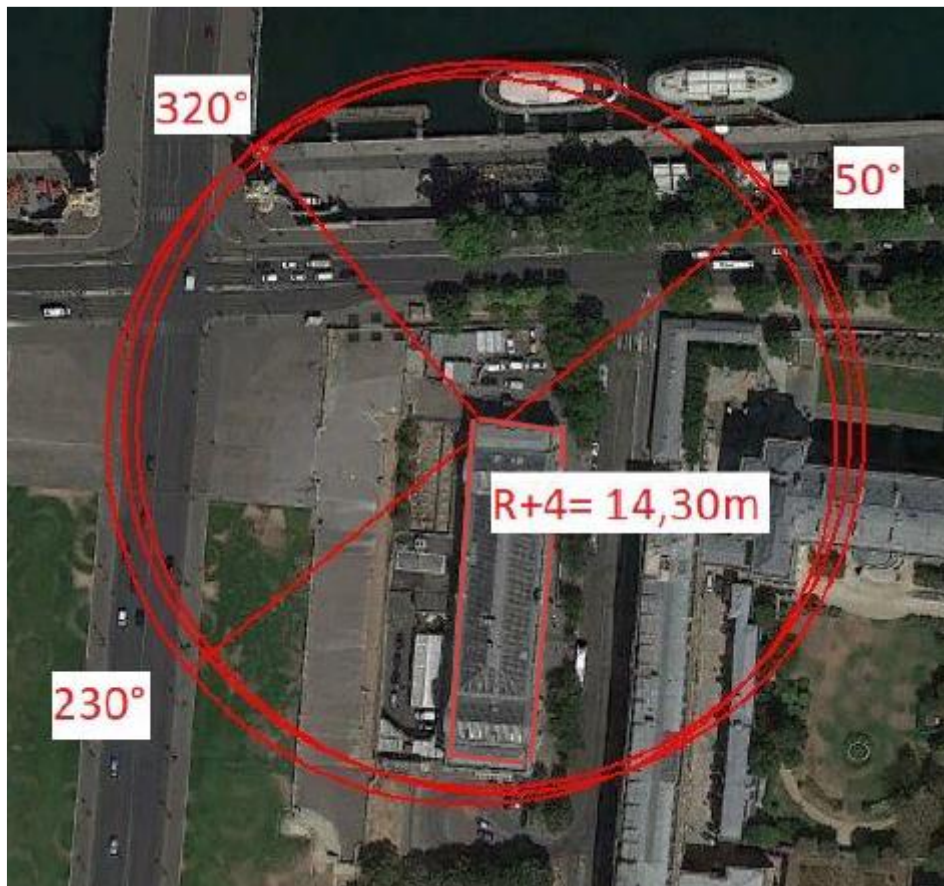
Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet consiste à remplacer les antennes existantes par des antennes accueillant la fréquence NR3500.
Zone technique	Les modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair seront placés en pied d'antennes, invisibles depuis la rue

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

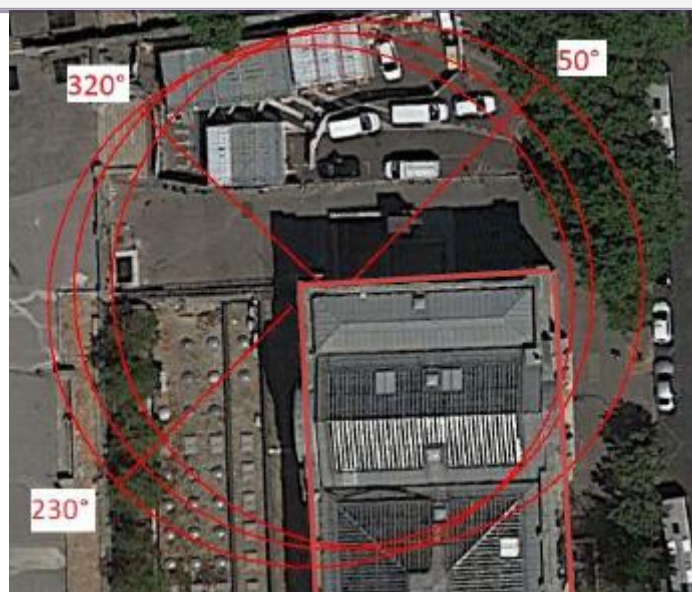
Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable	<input type="checkbox"/>
	Défavorable	<input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	

**Carte du site au regard des établissements particuliers
dans un rayon de 100m autour des antennes**



Aucun établissement particulier dans les 100m

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles
dans un rayon de 25m autour des antennes**



[MF1]

Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100MHz)

❖ Exposition par antennes à faisceau fixe

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 1 et 2 V/m

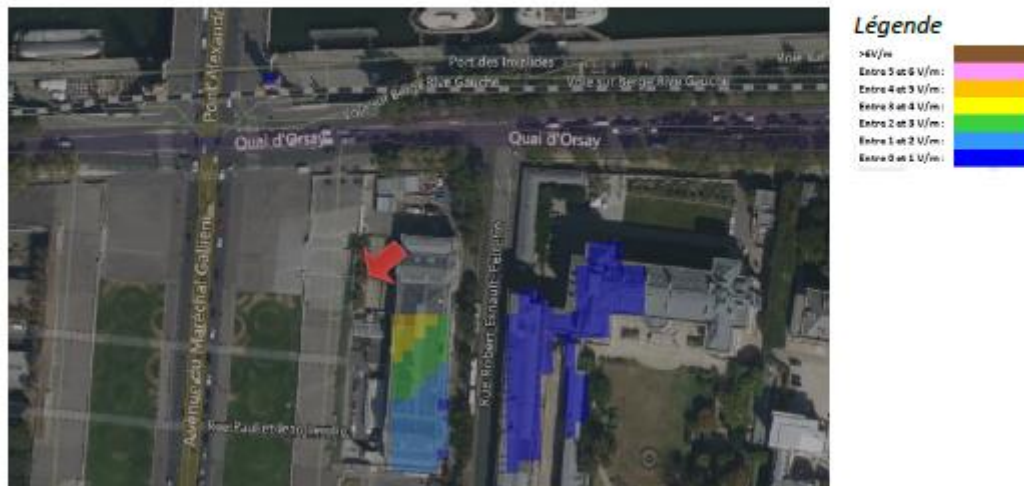
Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimet 50°	Azimet 230°	Azimet 320°
Niveau Maximal	entre 2 et 3 V/m	entre 4 et 5 V/m	entre 1 et 2 V/m
Hauteur	11.5 m	9.5 m	10.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

iii. Azimet 230°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimet 230°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 9.5 m .



Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G)

❖ Exposition par antennes à faisceaux orientables

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 2 et 3 V/m .

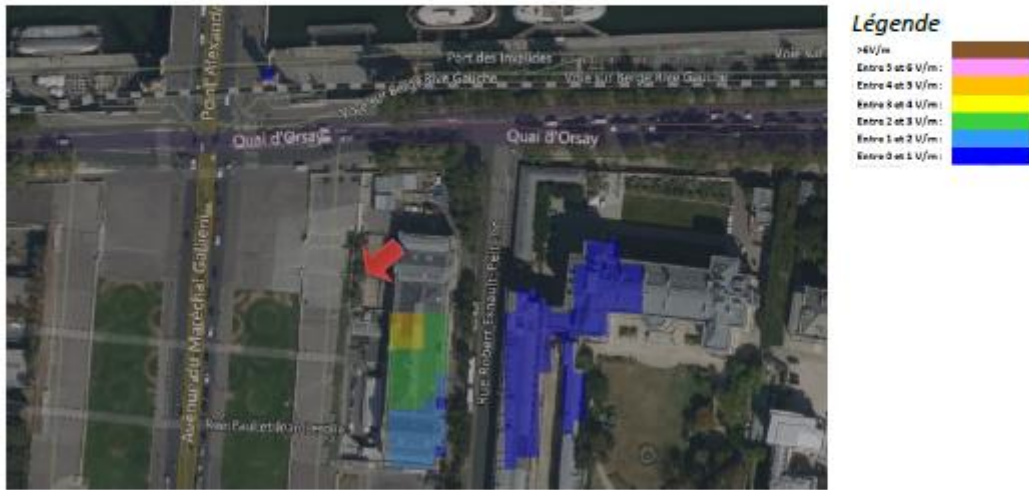
Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	Azimet 50°	Azimet 230°	Azimet 320°
Niveau Maximal	entre 3 et 4 V/m	entre 4 et 5 V/m	entre 2 et 3 V/m
Hauteur	9.5 m	9.5 m	9.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

iv. Azimut 230°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 230°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 9.5 m .



Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté : Pas de changement

Vue des Azimuts

Azimut 230° :



Azimut 50° :



Azimut 320° :

